

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MIELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 7 Mars 1848.

No. 51.

DISCOURS

DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

SUR LES AFFAIRES DE LA SUISSE, ETC., ETC.

On vous a présenté, Messieurs, les trois faces de la question diplomatique en ce qui touche la Suisse: M. le comte Pelet (de la Lozère) vous a exposé le blâme dont lui et ses amis entendaient frapper la politique suivie par le gouvernement; M. le duc de Broglie vous a exposé, au contraire, le droit qu'avait le gouvernement d'intervenir dans les affaires de la Suisse, et a fait l'apologie de la conduite que le gouvernement avait tenue; M. le duc de Noailles, avec une supériorité que je me plais à reconnaître, vient de vous dire comment, selon lui, le gouvernement n'avait pas suffisamment répondu aux exigences de sa situation et à la valeur de son droit. Je vous demande, après ces trois discours, de faire trêve pour un instant aux préoccupations et aux questions diplomatiques: je compte, pour ma part, ne pas dire un mot ni des traités, ni des déclarations, ni même des Jésuites (on rit); je compte me placer sur un terrain qui me paraît peut-être au-dessus, et dans tous les cas, en dehors du droit écrit, celui du droit social, du droit naturel, du droit des gens, je compte examiner en quoi les intérêts de la conscience, de la famille, de l'humanité, ont été compromis dans cette question, et signaler le contre-coup donné. M. le ministre des affaires étrangères a parlé dans sa note du 2 juillet, le contre-coup qu'auraient en France et en Europe les événements de la Suisse; c'est assez dire que je n'arrêterai aussi à ces dangers sociaux que vous a signalés hier, en termes si éloquents, M. le duc de Broglie en terminant son discours.

Je tiens, pour mon compte, qu'on ne s'est battu en Suisse ni pour ni contre les Jésuites, ni pour ni contre la souveraineté nationale; on s'est battu contre vous et pour vous (sensation) et voici comment: on s'est battu pour la liberté sauvage, intolérante, irrégulière, contre la liberté tolérante, régulière, légale, dont vous êtes les représentants et les défenseurs dans le monde. (Très bien!)

Ce qui était en jeu de l'autre côté du Jura, ce n'était ni les Jésuites ni la souveraineté cantonale: c'était l'ordre, la paix européenne, la sécurité du monde et de la France; là ce qui a été vaincu, étouffé, écrasé à nos portes, sur nos frontières, par les hommes qui ne demandent pas mieux que de lancer de l'autre côté des Alpes et du Jura les brandons de la discorde, de la guerre et de l'anarchie. (Très bien! très-bien!)

Croyez-le encore, Messieurs, je ne viens pas faire ici une doléance religieuse ou catholique. Oui, le catholicisme a été blessé en Suisse, tout le monde le sait; mais tout le monde sait aussi que les blessures et les défaites de la religion ne sont pas des blessures incurables ou irréparables; qu'au fond, son métier est d'être blessé; persécutée, opprimée: elle en souffre, mais pour un temps seulement: elle en guérit, elle se relève, elle sort de ces épreuves plus radieuse et plus forte.

Plus savez-vous ce qui ne relève pas si facilement, ce qui ne peut subir impunément de pareilles atteintes? C'est l'ordre, c'est la paix, c'est la liberté; surtout; et c'est là ce dont je viens plaider la cause devant vous, c'est là ce que je viens avec vous déplorer et revendiquer. (Marques d'approbations.)

Messieurs, je sais quel est l'inconvénient des narrations faites à la tribune, et je m'en abstiendrai. Si je le pouvais, cependant, j'aimerais à vous montrer le plan arrêté depuis longues années, en Suisse, pour y créer un asile inexpugnable à ce que je ne vous plus qualifier du nom de liberté, à ce qui n'est pas non plus l'anarchie (car c'est beaucoup plus redoutable que l'anarchie), au radicalisme, en un mot, pour lui donner un atelier, un refuge, une citadelle, d'où il pût victorieusement et impunément étendre son influence sur l'Europe. Je vous le montrerais surtout s'y fortifiant avec persévérance, s'armant, s'y disciplinant, contre qui? contre la liberté et les monarchies constitutionnelles, non pas seulement contre les monarchies absolues. Ah! sachez-le bien, car ce n'est pas tant les monarchies absolues qu'il déteste le radicalisme, elles font trop souvent ses affaires: non, ce à quoi il en veut, c'est surtout aux monarchies constitutionnelles: ces monarchies, sages, réglées, régulières et légales, qui empêchent les peuples de se livrer aux révolutions et aux désordres. (Nouvelles et vives approbations.)

Oui, Messieurs, le radicalisme s'est parfaitement placé en Suisse pour agir, d'une part, sur la France; de l'autre, sur l'Allemagne constitutionnelle, qu'il a infectée, transpercée, en quelque sorte, par ses mauvaises doctrines, comme on ne le verra que trop tôt.

Eh bien, quand ils ont cherché à mettre leur plume d'accord avec leur théorie, ces hommes ont reconnu qu'il y avait deux grands obstacles à la création victorieuse de cette citadelle dont je vous parlais tout à l'heure: d'abord le fédéralisme, et puis la religion. De là cette double série d'attentats d'abord contre le système fédératif dont M. le duc de Noailles vient de vous exposer si bien le caractère et les droits, et ensuite, je ne dis pas contre le catholicisme, mais contre le christianisme, contre la religion quelconque, contre la croyance en Dieu. Vous ne pouvez manquer de le comprendre, quand vous vous rappelez que le premier de ces attentats a été l'installation à Zurich d'un professeur nommé Strauss, professeur chargé d'enseigner que Jésus-Christ n'était pas Dieu, n'était qu'un mythe! et cela non pas dans un canton catholique, mais au sein de la population essentiellement protestante de Zurich, qui s'est soulevée contre lui et l'a chassé.

Après cela, ils ont imaginé de détruire des couvents, non pas de Jésuites, notez-le bien, mais d'anciennes abbayes de Bénédictins, d'anciens ordres qui datent de huit ou dix siècles. Ils ont confisqué et ruiné ces couvents que Napoléon lui-même, lui qui a tant détruit d'abbayes souveraines et autres en Allemagne, avait jugé, avec le tact profond qui le distinguait, devoir maintenir en Suisse; comme s'il avait senti qu'au milieu de cette démocratie il fallait quelques éléments conservateurs: et ces éléments, il les trouvait dans ces vieilles et vénérables abbayes fondées aux dixième et onzième siècles. Il leur avait garanti leurs propriétés par l'acte de médiation.

Ces couvents, le Pacte fédéral de 1815 les avait scrupuleusement conservés: le radicalisme les a détruits! Après cela, on a été frapper, non pas encore les Jésuites, mais les protestants croyants et zélés, les méthodistes, les mormons, dans les cantons protestants, archi-protestants, les cantons de Genève et de Vaud. Et alors seulement, en dernier lieu, et grâce aux excitations parties d'ici, parties de la France, on s'est armé de cet admirable prétexte des Jésuites pour atteindre de nouveau le catholicisme.

Messieurs, je vous ai dit que je ne vous parlerais pas des Jésuites, et je n'en ai pas besoin pour le témoignage si éloquent et si irrécusable de M. le duc de Broglie! Tout en professant et en prouvant qu'il était, lui, leur adversaire, vous l'avez entendu déclamer, avec toute l'autorité qui lui appartient, que depuis trente ans que les Jésuites existaient en Suisse, il avait été absolument impossible, non pas de découvrir, mais même d'inventer, de supposer un fait quelconque dont on pût se prévaloir pour motiver leur expulsion; si bien qu'on en avait été réduit à invoquer contre eux, comme le seul motif de leur expulsion, les excès qu'on commettait contre eux, et à leur faire un crime dont ils étaient l'objet et dont ils sont devenus victimes. (Approbation.)

Messieurs, le témoignage si éclatant d'un homme éminent qui a toujours été leur adversaire demeure acquis à l'histoire et me dispense de rien ajouter. (Nouvel assentiment.)

S'il s'agissait d'ailleurs de supplier à ce témoignage, il suffirait de rappeler ce qui s'est passé, non pas avant leur expulsion, mais depuis; car rien ne démontre mieux la vanité et l'iniquité de ce prétexte.

Voyons, en effet, comment on a profité de cette victoire remportée soi-disant sur les Jésuites. Les Jésuites ont été expulsés; ils ont disparu; il n'en est plus question; mais s'est-on arrêté là? Je ne parle pas de ces violences, de ces cruautés, au milieu de la prétendue bataille; de ce prêtre immolé à Fribourg parce qu'il était tonsuré et qu'on le supposait jésuite; de tant de pillages, de tant d'orgies, de tant de sacrilèges qui ont pu avoir pour excuse l'enivrement de la lune, quelque dérisoire qu'elle fut! Ces faits ont été suffisamment flétris par la plus haute autorité du monde, dans la récente allocution de ce grand Pontife dont on a tant parlé ici depuis quelques jours et que tout le monde admire. Mais voyons ce qui s'est fait dans le sang-froid d'une victoire aussi assurée que facile, par les autorités soi-disant régulières, le lendemain d'un triomphe, d'un triomphe sans lutte! Ne les avez-vous pas vu frapper tour à tour, dans les cantons de Fribourg, de Lucerne et du Valais, toutes les congrégations, tous les couvents qui restaient debout, et les frapper de contributions exorbitantes qui équivalent à une ruine complète? Car, remarquez bien cette odieuse hypocrisie! On ne les confisque plus, on ne les supprime plus, mais on les frappe d'amendes presque égales à la totalité de leurs biens. (Sensation.) Ce n'est pas tout: le clergé séculier s'est peut-être figuré qu'on l'épargnerait; mais point; après les ordres réguliers c'est le tour des évêques, des curés; tous sont frappés, dépouillés l'un après l'autre; ou a proposé, et, à l'heure qu'il est, peut-être a-t-on voté une constitution civile du clergé calquée sur la nôtre de 1790. Ce n'est pas tout encore; ces fiers vainqueurs dont on nous a fait l'éloge, savez-vous ce qu'ils ont fait le lendemain de la victoire? Ils ont osé écrire de leur plume sanglante le nom de saint Vincent de Paul dans un décret d'expulsion contre ces Sœurs de Charité qui sont les filles de saint Vincent de Paul, et qui sont l'objet du culte, de l'admiration et du respect du monde entier. Et comment les a-t-on expulsées? Comme des bêtes fauves, en leur donnant trois ou quatre heures pour évacuer le canton, sans pension, sans indemnité, sans pécule; elles, ces saintes femmes, ces filles, non pas de saint Ignace, de Loyola, mais de saint Vincent de Paul. (Très bien! très bien! — Marques d'indignation.)

Mais on ne s'est pas arrêté là. Voyez-vous ces hommes armés qui montent par ce défilé des Alpes que beaucoup d'entre vous ont suivie? Les voilà qui suivent le sentier escarpé, pendant tant de siècles, des milliers de chrétiens, étrangers, ont foulé avec respect et reconnaissance: ils vont là où la république française s'était arrêtée avec respect (vivo sensation); là où le premier consul Bonaparte avait laissé avec sa gloire le souvenir de son intelligente tolérance (vive approbation); là où le corps de Desaix, de votre camarade Desaix, a trouvé un tombeau digne de lui!... Et que vont-ils y faire, ces vainqueurs sans combats? Il faut le dire, ils vont pour voler (approbation marquée), oui, pour voler le patrimoine des pauvres, des voyageurs, de ces moines du Saint-Bernard que dix siècles ont entourés de leur vénération et de leur amour.

Où, puis-je en avoir le triste courage de venir à cette tribune se moquer des vaincus et d'ajouter à l'amertume de la dérision (très-bien! très-bien!), qu'on me permette de dire tout ce que je pense. Oui, la défaite a été honteuse. La vérité m'arrache ce témoignage, au détriment même de mes amis. Mais savez-vous quelque chose de plus honteux que cette défaite? C'est la victoire [vives acclamations]; cette victoire remportée sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité flaquée d'un côté par une Sœur de Charité expulsée, et de l'autre par un moine de Saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs. [Nouvelles exclamations approbatives.]

Eh bien, Messieurs, est-ce tout? Non, ce n'est pas là qu'on s'arrête! Ce n'est pas seulement à la religion catholique et à ses plus saintes institutions qu'on en veut. Le bras qui vient de frapper les catholiques se détourne pour atteindre les protestants. Mon noble et religieux ami le comte Pelet [de la Lozère] me permettra d'exprimer ma surprise de ce qu'il n'a pas trouvé dans son discours d'hier un mot pour plaindre même les protestants vaudois, même ses coreligionnaires, qui ont été frappés du même coup que les Jésuites. Oui, Messieurs, dix jours après la prise de Fribourg, c'est-à-dire le 24 novembre [la prise de Fribourg avait eu lieu le 14], décret rendu par M. Druey et consorts, qui interdit formellement d'exercer, dans le canton de Vaud, un autre culte que le culte soi-disant national, l'ancien culte national de ce canton; interdiction de toute liberté à l'Église libre; dépouillage et remplacée, à la suite d'une émeute, par une soi-disant Église dont personne ne connaît le dogme ou la pratique! Si j'en avais le temps, je vous lirais les lettres que j'ai ici, des ministres de cette Église libre, de l'ancienne et respecta-

ble Église vaudoise, qui a été pendant trois cents ans celle du pays, et dont les ministres se rendent maintenant, par des sentiers détournés, dans des lieux retirés, pour éviter les insultes et les dénégations, et pour s'y retrouver dans la position qu'occupaient leurs coreligionnaires ici, en France, après la révocation de l'édit de Nantes, sous ces lois d'odieuse mémoire que vous ne détestez pas plus que moi. [Approbation.]

Voilà où ils en sont dans ce pays qui se regarde comme la patrie de la réforme et de la liberté de conscience. [Vive approbation.] Sachez-le donc, ce n'est pas à l'Église qu'ils s'attaquent, c'est à la bible, c'est à la foi chrétienne tout entière, à tout ce qui croit à Dieu et au Christ.

Mais est-ce tout? Est-ce l'Église, est-ce la religion même protestante à qui on en veut seulement? Non, c'est encore la liberté sous toutes les formes, et cela; encore une fois, le lendemain de la veille de la bataille.

Savez-vous où en est la liberté de la presse dans ce même canton de Vaud? Elle est sous le coup de l'interdiction de publier même des nouvelles contraires aux intérêts du gouvernement [hilarité et approbation], ô patrie de la liberté! et à côté de cette interdiction de publier même des nouvelles désagréables au gouvernement; là et ailleurs le droit de pétition est baïllonné, le droit électoral violé de la manière la plus flagrante, partout les baïonnettes, partout les violences, partout l'intervention oppressive et abusive du pouvoir. Voilà comme on a respecté la liberté.

Mais est-ce tout encore?

Il y a des gens qui feraient bon marché de l'Église et de la religion même protestante, et même de la liberté, mais qui ne font pas bon marché de la propriété. [Rires d'approbation.] Eh bien, qu'ils écoutent comment on a respecté la propriété dans la Suisse radicale. Savez-vous ce qu'on y a fait? On y a rétabli la confiscation! Messieurs, à l'heure qu'il est, il n'y a plus que deux pays en Europe où cet abominable usage existe. C'est me reprochait avant-hier d'être l'ennemi de l'Autriche: ce n'est pas tout-à-fait cela; j'ai souvent combattu et blâmé son gouvernement. Mais aujourd'hui je lui rendrai cette justice, que dans ses plus grandes sévérités, à ce qu'il me semble, il n'a pas employé cette arme odieuse.

Où, à l'heure qu'il est, la confiscation politique n'existe que dans deux pays, en Russie et en Suisse. Ce droit de confiscation, il a été rétabli à notre frontière. Trouvent-ils que ce soit là un progrès de la civilisation et de la liberté? Il ne leur manque plus après cela que de rétablir le ser-vage!

Si jamais les complices de la Suisse radicale devenaient les maîtres dans notre pays, on verrait des choses analogues; et ceci me rappelle au point que je vous ai déjà signalé, et me conduit naturellement à appeler votre attention sur le contre-coup de ces événements en France.

Le radicalisme, vainqueur en Suisse, maître d'une armée, d'un trésor, orgueilleux de sa victoire; le radicalisme, ennemi implacable de l'établissement de juillet, a ses complices et ses alliés au-dehors. Il en a de diverse nature en France. Je vais les signaler.

Messieurs, permettez-moi de vous parler comme habitant et l'un des provinces qui ont été le plus profondément et le plus sérieusement atteintes par ce contre-coup. J'habite la Bourgogne; j'y étais alors qu'on en feroit ces fameux banquets de Dijon, de Chalon et d'Autun, où la Suisse, sachez-le bien, a joué presque un aussi grand rôle que la Montagne ou la Convention. Il ne faut pas oublier ce qui s'est dit dans ces banquets, et il faut que l'écho s'en prolonge comme un avertissement profond et salutaire. Or, on ne s'y est pas borné à confondre la liberté avec la révolution, et la révolution avec la Convention.

On n'a pas seulement proclamé dans ces banquets que la guillotine était la tribune d'où la France avait parlé aux rois et à l'Europe. On n'a pas seulement protesté contre l'aristocratie du capital; non, on y a encore salué avec ivresse les victoires et les héros de la Suisse radicale, comme si c'était là la pratique actuelle des glorieuses théories qu'on y proclamait.

Voilà, messieurs, comment la cause de la Suisse radicale a été comprise, présentée, admirée dans ces banquets où, à la juste horreur de la France, on a été rechercher tout ce qu'il y avait de plus sanguinaire, de plus ignoble dans notre révolution, pour en faire comme le programme et la justification des doctrines nouvelles qu'on prêchait au peuple français. (Vif mouvement d'approbation.)

Et, messieurs, comme en serait-il autrement? Je ne voudrais pas me livrer à des personnalités à la tribune et contre des absents; mais il m'est impossible de ne pas rappeler cependant que c'est la même voix, ou plutôt la même plume, qui, la première en France, il y a un an, a proclamé la nécessité de substituer une Suisse unitaire à l'antique Suisse libre, prospère et alliée de la France; que c'est cette même plume qui a poétisé depuis ce qu'il y avait de plus triste dans notre révolution. Elle n'a en que trop d'imitateurs! Tout à coup on a vu surgir ce groupe d'historiens qui sont venus faire de l'échafaud l'autel du patriotisme. C'est; il faut le dire, dans ce déplorable mélange de la théorie terroriste d'une part, de l'histoire terroriste de l'autre, et de la pratique radicale en Suisse par-dessus tout cela, qu'il faut voir la source de cette audace dont vous êtes, je ne dis pas effrayés, mais indignés comme moi. (Très-bien! très-bien!)

C'est là que les loups ont appris qu'ils n'avaient pas besoin de se déguiser en bergers (mouvement); aussi ils parlent en loups, et on les applaudit, et on boit avec eux à la fraternité et à l'humanité. (Nouvelle approbation.) Et maintenant, quand cette voix éloignée dont je parlais tout à l'heure, si désintéressée, si patriotique, je le sais, mais si coupable, vient s'élever tout à coup: Nous ne voulons pas rouvrir le club des Jacobins! on n'a que trop le droit de lui répondre: Il est trop tard; le club des Jacobins est déjà rouvert, non pas en fait, non pas dans la rue, mais dans les esprits; dans les cœurs; de moins dans certains esprits; dans certains cœurs égarés par des sophismes sanguinaires, et dépravés par ces execrables romans qu'on détore du nom d'histoire, et où l'anathème de Voltaire sort d'introduction, à l'apologie de Robespierre. (Nouvelles marques énergiques d'approbation.)

Ne donnez pas, messieurs, je vous en conjure, à ma parole plus de portée qu'elle n'en a; ne voyez pas ici l'ombre d'une dénonciation, des demandes d'une répression quelconque contre ces aberrations détestables.

Non, j'approuve complètement le langage de votre commission, lorsqu'elle dit que ces manifestations doivent être tolérées, qu'elles sont tolérées par la liberté. Et j'ajoute qu'elles renferment en elles un enseignement salutaire. [Très-bien!] Surtout, qu'on n'aille pas m'accuser de vouloir quoi que ce soit contre la liberté; car, bien loin de là, c'est la liberté que je veux avant tout défendre contre le radicalisme. Savez-vous ce que le radicalisme menace le plus? Ce n'est pas, au fond, le pouvoir; le pouvoir est une nécessité de premier ordre pour toutes les sociétés; il peut changer de mains, mais tôt ou tard il se trouve debout sur ses pieds. Ce n'est pas même la propriété; la propriété aussi peut changer de mains, mais je ne crois pas encore à son anéantissement ou à sa transformation. Mais savez-vous ce qui peut périr chez tous les peuples? C'est la liberté. [C'est vrai! — Approbation.] Ah! oui, elle périr, et pendant de longs siècles elle disparaît. Et, pour ma part, je ne redoute rien tant dans le triomphe de ce radicalisme que la perte de la liberté. [Très-bien! très-bien!]

Qu'on ne vienne pas dire, comme certains esprits généreux, mais aveugles, que le radicalisme c'est l'exagération du libéralisme; non, c'en est l'antipode, c'est l'extrême opposé; le radicalisme n'est que l'exagération du despotisme, rien autre chose! [Très-bien! très-bien!] Le despotisme n'affecte une forme plus odieuse. La liberté, c'est la tolérance raisonnée, volontaire; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue, qui ne s'arrête que devant l'impossible. La liberté n'impose à personne des sacrifices inutiles; le radicalisme ne supporte pas une pensée, une parole, une prière contraire à sa volonté. La liberté consacre les droits des minorités, le radicalisme les absorbe et les anéantit. En un mot, et pour tout résumer, la liberté, c'est le respect de l'homme, et le radicalisme, c'est le mépris de l'homme poussé à sa haute puissance. [Vive approbation.] Non, jamais, jamais des votes moscovites, jamais tyran de l'Orient n'a plus méprisé son semblable que ne le méprisent les clubistes radicaux qui baïllonnent leurs adversaires vaincus au nom de la liberté et de l'égalité. [Très-bien!]

Je me crois, du reste, le droit, plus que personne, le droit de proclamer cette distinction ici, car je défie qui que ce soit de plus aimer la liberté que moi. Et j'ai l'autre dire, je ne veux pas accepter ni comme un reproche, ni comme un éloge, ce qu'a dit de moi l'autre jour M. le ministre des affaires étrangères, que j'étais exclusivement dévoué à la liberté religieuse. Non! non, messieurs, ce à quoi je suis dévoué, c'est à la liberté tout entière [très-bien! très-bien!], à la liberté de tous et en tout. Je l'ai toujours proclamée. Moi, qui ait tant écrit, tant parlé, beaucoup trop, je le reconnais [non! non!], je défie qu'on trouve une parole sortie de ma plume, ou tombée de mes lèvres, qui ne soit pas destinée à servir la liberté. La liberté, ah! je peux le dire sans phrase, elle a été l'idole de mon âme [mouvement]; si j'ai quelque reproche à me faire, c'est de l'avoir trop aimé comme on aime quand on est jeune, c'est-à-dire sans mesure, sans frein. Mais je ne me le reproche pas, je ne le regrette pas; je veux continuer à la servir, l'aimer toujours, à croire en elle toujours! [Très bien!] Et je crois en l'avoir jamais plus aimée, jamais mieux servie qu'en ce jour où je m'efforce d'arracher le masque à ses ennemis, qui se parent de ces couleurs, qui usurpent son drapeau pour la souiller, pour la déshonorer. [Marques unanimes et prolongées d'assentiment.]

Messieurs, je viens de vous indiquer une des catégories des complices que nous avons parmi nous, du parti qui vient de triompher en Suisse. Hélas! ils ne sont pas les seuls, il en est d'autres que je ne confonds pas, je m'empresse de le dire, que je ne confonds pas avec les hommes que je voudrais flétrir, mais dont la conduite est pour moi encore plus inexplicable. Je comprends, oh! je comprends parfaitement et la tactique et le langage des hommes dont je viens de parler; ils sont conséquents avec eux-mêmes, ils ont une haine intelligente, systématique, de la liberté; ils doivent naturellement applaudir à tout ce qui s'est fait en Suisse. Il n'en est pas ainsi, je me plais à le dire, de cette opposition constitutionnelle, dynastique, légale et régulière qui cependant, sur la question suisse, a fait chorus avec les terroristes. Voilà ce que je ne comprends pas; je ne comprends pas que des hommes qui veulent le maintien du gouvernement régulier de ce pays, qui l'ont servi avec distinction, qui veulent le maintien de la constitution et de la société actuelle, applaudissent au triomphe d'une cause qui, si par malheur elle venait à triompher en France, amènerait tout d'abord l'anéantissement de toute politique honnête et de toute constitution régulière. Et cependant, vous le savez, cette opposition dont je parle, elle aussi, s'est prononcée avec fureur pour le triomphe de la cause radicale. Je ne veux pas empiéter sur une autre discussion. Je parle uniquement des manifestations de l'opposition, en ce qu'elles ont de commun avec la Suisse, et des vœux qu'elle a énoncés avec fracas au profit du radicalisme suisse, dans les cinquante ou soixante banquets qui ont été donnés à propos de la réforme électorale. (On rit.)

Or, il y a eu précisément une réforme électorale en Suisse, et cela à la suite du triomphe que nos réformistes appelaient de leurs vœux. (Nouvelle hilarité.) Il me semble utile de l'étudier, afin de juger de l'avenir qu'on nous réserve par le passé et le présent qu'on vante. Or, cette réforme électorale en Suisse, vous savez en quoi elle a consisté. C'a été l'anéantissement de la liberté électorale, des minorités et même des majorités.

Du reste, il faut le reconnaître, ces patriotes dont je parle ont un modèle et un maître à l'étranger; c'est l'homme qui est devenu populaire en quelque sorte dans l'opposition depuis qu'il est constaté qu'il est l'adversaire juré, selon moi, de la France, mais selon eux, du ministère actuel. J'entends parler de celui que M. le duc de Broglie désignait hier, en langage officiel, comme le principal secrétaire d'Etat de S. M. britannique. C'est lui qui forme la troisième et dernière catégorie des complices du radicalisme suisse.

Je n'ai pas besoin, je pense, d'invoquer, pour dire toute ma pensée, la liberté de cette tribune. Quand on a, comme

moi, tenu ici même le langage le plus sévère sur M. le prince de Metternich, sur l'empereur de Russie et sur tant d'autres, on a le droit de dire ce qu'on pense du principal secrétaire d'Etat de S. M. britannique.

Eh bien, je dirai franchement que, selon moi, c'est lui qui est le plus grand coupable, c'est lui qui est le véritable exécutif des cantons catholiques, de l'indépendance et de la liberté helvétiques; c'est lui qui, par ses délais, calculés, a rendu dérisoire, à force d'être tardive, l'œuvre de la médiation; c'est lui qui a exigé une entente préalable sur les conditions et sur les détails, avant d'exiger la cessation des hostilités; c'est lui qui, tout en faisant mine d'accepter enfin la note commune, faisait presser l'accélération de cette guerre par son ministre à Berne; c'est lui enfin qui, seul en Europe, après le mal consommé, et lorsqu'un sentiment d'horreur et d'indignation unanime s'est emparé de tous les hommes sages et de tous les honnêtes gens d'Europe, c'est lui qui s'est constitué l'avocat de la spoliation, qui a déclaré en plein parlement qu'il n'y avait rien à blâmer, rien à réclamer; c'est lui enfin qui maintenant entoure de son patronage et de son approbation les horreurs de la liberté et de la justice en Suisse. Oui, c'est lui! [Mouvement.]

Messieurs, je le dis en gémissant, car, vous le savez, je suis le partisan déclaré, persévérant, invétéré, de l'alliance anglaise. Il y a plus, non-seulement je ne me suis jamais fait l'écho de toutes ces déclamations qui se faisaient entendre contre l'Angleterre et contre l'alliance anglaise; mais j'ai toujours été et je suis encore l'admirateur sincère et passionné de cette grande nation anglaise qui a été si longtemps la maîtresse du droit et de la liberté. Toutefois, ces sentiments, si profonds dans mon cœur, ne peuvent pas m'imposer silence en présence de la justice outragée par quel motif? Pour le savoir, il faut seulement envisager ensemble des actes de lord Palmerston; je n'en signale qu'un seul. L'homme infiniment respectable et considérable qui représente aujourd'hui la politique anglaise en Suisse, où doit-il se rendre en quittant la Suisse? A Constantinople. Qu'y faire? Y diriger cette guerre déplorable qu'il fait l'Angleterre contre la Grèce, contre cette jeune royauté, contre cette nationalité héroïque qui devrait être l'enfant chéri de l'Europe, entouré de sa plus tendre sollicitude, qui a été créé et nourri par la politique européenne, d'accord avec l'Angleterre, dans une de ses inspirations les plus généreuses. [Assentiment.]

Eh bien, c'est tout le contraire que fait le ministre dont je parle. Il ne s'est pas contenté de décrier la Grèce, de la vilipender, de l'insulter dans un langage dont on ne s'est jamais servi entre des peuples alliés, et surtout quand on a l'honneur de représenter un grand peuple vis-à-vis d'un Etat faible et naissant; il fait plus, il encourage la révolte; il donne asile aux généraux armés contre leur roi; il a fait mourir à la peine cet illustre ministre, M. Coletti, dont l'éloge est si bien placé dans la bouche des amis de la liberté. [Vive approbation.] Hier encore, ses agents fomentaient à Paris une odieuse agression; en un mot, il n'y a pas de quoi? Est-ce qu'il y a des Jésuites en Grèce? Non, il y a, il faut le dire, il y a l'influence française, légitimement et naturellement établie, à la suite de nos sympathies unanimes pour la Grèce, et lord Palmerston ne peut pas la supporter. Et pourquoi a-t-il persécuté la liberté et la justice en Suisse? Au fond, vous le sentez, vous; c'est parce que la cause de la liberté et de la justice dans ce pays était la cause appuyée et encouragée par la France. [Très-bien! très-bien!]

Et c'est là le rôle qu'un fait jouer à la grande et noble Angleterre! à elle si religieuse, si libérale, si solidement organisée; on lui impose la mission de poursuivre la religion, la liberté et l'ordre social, hors de chez elle, uniquement par haine de la France!

Messieurs, j'ai besoin de le dire, nous avons, nous aussi, de tristes pages dans notre histoire, mais je ne sache rien qui ressemble à cette tactique odieuse. Nous avons imposé aux peuples étrangers le joug du despotisme, d'un despotisme glorieux, mais nous commençons par le subir et l'aimer nous-mêmes [c'est vrai]; nous avons même porté au bout de nos baïonnettes l'anarchie et la dévastation dans beaucoup de pays de l'Europe, mais nous avons commencé par être nous-mêmes égarés par ce délire que nous propageons au dehors. Ce que nous n'avons jamais fait, messieurs, c'est de garder pour nous les bienfaits de l'ordre, de la liberté, de la justice, de la hiérarchie sociale, et d'aller au dehors soulever, fomenter, patronner le désordre et la tyrannie. [Bravos prolongés.] Non, grâce au ciel, la France n'a point cet égoïsme et cet aveuglement à se reprocher. Mon cœur lui rend avec bonheur cet hommage, non pas dans un étroit et mesquin esprit de patriotisme exclusif que j'ai toujours réprouvé, mais pour obéir au sentiment de la justice outragée, qui se fait enfin jour, et qui m'arrache ce cri d'indignation trop longtemps comprimé. [Nouveaux applaudissements.]

J'ajoute, Messieurs, que l'Angleterre n'agira pas toujours aussi impunément. Non, dans tous ces pays où naît, où se relève la bienfaisante liberté, mais où, par suite de l'infirmité humaine, le monstre de l'anarchie se presse toujours à côté de la liberté, il ne lui sera pas toujours donné d'aller tendre la main non pas à la liberté, mais à l'anarchie, au désordre, à l'oppression, comme elle fait aujourd'hui en Suisse, en Grèce, en Espagne, peut-être même en Italie!... je ne le sais pas pour l'Italie... mais je le crains. Non, cette politique ne peut pas rester impunie. Si elle n'y renonce pas (et personne ne le souhaite plus ardemment que moi), qu'elle le sache bien, les flammes de l'incendie qu'elle aura partout allumées se retourneront un jour contre elle-même; elles traverseront ce détroit et cette mer qui lui servent de boulevard; elles iront lui apprendre que la liberté, la justice et l'ordre, ne sont pas l'appanage exclusif d'une seule nation de la terre, et qu'il n'y a pas de peuple assez bien constitué, assez sûr de sa force, pour oser entreprendre d'aller sacrifier partout au radicalisme ces biens inappréciables, afin de s'en réserver à lui-même le monopole. [Approbation unanime.]

Maintenant, Messieurs, faut-il, comme disaient les magistrats d'autrefois, passer du grand criminel au petit criminel, et examiner la politique que le ministère a suivie dans cette affaire? Pour ma part, je n'en ai ni la force ni le loisir.

Je crois que le ministère a eu de bonnes intentions, je lui en sais gré, je lui rends hommage. Je crois qu'il était dans son droit, et je ne crois pas qu'après la lumineuse démonstration de M. le duc de Broglie, il puisse rester en doute sur ce point, mais je crois que sa conduite n'a répondu ni à ses intentions ni à son droit; je crois qu'elle a porté l'empreinte du vice que je lui reproche toujours, de la faiblesse, et d'une triste faiblesse.

Faiblesse récente, dans ce besoin maladif après tant de leçons, tant de douloureuses expériences, de tendre, je ne dirai pas la joue, mais la main à lord Palmerston. [Mouvement.] Et ensuite faiblesse ancienne, en ce que, s'il avait été plus énergique et plus fort, plus sympathique avec le sentiment populaire dans l'affaire de Cracovie et dans l'affaire de Ferrare, il aurait été bien autrement fort pour intervenir comme il le voulait dans la question suisse. Faiblesse, enfin, plus ancienne encore, lorsqu'il y a deux ans, on a évoqué devant lui, dans les discussions de l'autre Chambre, le fantôme de cette congrégation qui joue un si grand rôle maintenant dans la politique. M. le président du conseil ne l'a pas re-

poussé; il savait très bien qu'au fond il n'y avait rien de sérieux dans toutes ces dénonciations passionnées dont l'origine lui est si bien connue; il est trop éclairé, trop impartial, trop étranger aux mauvaises rancunes et aux mauvaises passions de ce temps, pour ne pas savoir qu'il n'y avait là qu'une comédie. Il n'a pas eu le courage, la force de le dire; et voici que deux ans après, ce fantôme, qu'il a adressé en quelque sorte, pour plaire à des passions qu'il ne partageait pas, se dresse devant lui sous la forme d'une levée de bouilliers anarchiques au-delà du Jura, et sous la forme d'un affront diplomatique au-delà de la Manche.

Eh bien, il a été puni par où il a péché. C'est ce qui arrive presque toujours dans ce monde, heureusement; c'est là ma consolation, quand je pense à des criminels bien autrement sérieux que le Gouvernement. Oui, heureusement, jamais dans l'ordre politique, on ne devient le complice ou l'instrument du mal, sans que ce mal ne devienne tôt ou tard un châtiement. La loi du devoir, vous savez ce qu'elle est: Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même. Mais la loi de la justice ajoute aussitôt: Il te sera fait comme tu aurais fait à autrui.

Eh bien, Messieurs, voilà ce qui arrivera à la Suisse radicale: elle subira le sort qu'elle a préparé à autrui. Et je ne sais quelle intervention posthume dont il me paraît que personne du reste, ne parla ni ne rêve. Je ne suis pas dans les affaires; je ne parle pas de la politique du jour ni de la politique de demain. Mais il m'est permis de plonger dans les profondeurs de l'avenir le regard assuré d'un homme qui croit en la justice divine; il m'est permis de dire avec Bossuet: L'action contre la violence et l'iniquité est immortelle! Eh bien, Messieurs, soyez sûrs d'une chose, c'est que la Suisse radicale, qui a substitué le droit du plus fort au droit de la justice, apprendra un jour à connaître par elle-même ce que c'est que le droit du plus fort. Elle a substitué une conquête à une alliance. Eh bien, elle saura ce que c'est que la conquête; et quand elle le saura, quand on viendra l'insulter: à sa déroute. . . et ne sera pas moi, certes, qui le ferai, ce ne sera peut-être pas de mon vivant. . . mais quand on viendra le fouler aux pieds, et quand elle se plaindra, eh bien, on lui rappellera ce qu'elle a fait en 1847; et, au milieu des dérisions de ses vainqueurs, il lui manquera toujours, dans son humiliation et sa déroute, cette oraison funèbre qui console et qui honore toutes les défaites, même les plus tristes, les larmes des honnêtes gens! ce tribut de respect et de sympathie qui a été si largement payé aux cantons primitifs.

Voilà ce que j'avais à dire pour la Suisse radicale. Quant à la Suisse catholique ou conservatrice, car c'est la même chose, je lui dirai de ne pas trop compter sur cette justice faite par l'étranger, de ne pas l'appeler surtout, et en général de ne plus compter, pour quoi que ce soit, sur l'étranger, de ne compter que sur elle-même, de ne puiser sa force que dans l'union, dans le sacrifice de toutes les rancunes, de tous les ressentiments qui ont divisé les gens religieux, et surtout dans le précepte de la liberté religieuse.

Je ne répéterai pas ici, mais je vous rappellerai les expressions si éloquentes de l'honorable M. Villemain, lorsque, l'année dernière, à propos de la Pologne, dont j'aime à rapprocher la cause de celle de la Suisse, puisque c'est au fond la même, il disait qu'un peuple qui veillait auprès de ses autels, dans la prière, l'humilité, sur le dépôt de sa liberté, de sa nationalité, ne courait jamais risque de voir s'éteindre cette flamme sacrée.

Un mot encore, et ce sera le dernier, à l'adresse de la France. La France, après ce qui vient de se passer, se trouve dans la situation que voici: le drapeau que vous avez vaincu à Lyon, en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est aujourd'hui relevé de l'autre côté du Jura. (Sensation.) Il est relevé sur la frontière la plus vulnérable de la France, et ce qui est bien plus grave, il y est appuyé par l'Angleterre! A l'intérieur, vous savez ce que vous n'aviez pas en 1831 ni en 1834, des symboles très avoués, publics, croissantes, pour la Convention et pour la Montagne, l'apologie systématique de tous les crimes qui peuvent désoler ou déshonorer une nation. Eh bien, je ne veux être ni optimiste, ni alarmiste, je ne demande aucune mesure d'exception, au contraire; je crois que nos lois et nos institutions suffisent parfaitement à la défense de la société, mais c'est à condition que les honnêtes gens se dévouent tous à cette œuvre.

Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les yeux et sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la situation; qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'encontre des ennemis intérieurs qui nous menacent. Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante que l'on veut à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le principal de toutes nos catastrophes? c'est la peur! (Très-bien!) Oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. (Très-bien! très-bien!)

N'ayons pas cette peur, messieurs, ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace! Que les honnêtes gens aient aussi, quand il le faut, leur audace. Qu'ils s'unissent pour défendre énergiquement nos glorieuses institutions conquises en 1789 et 1830. Défendons-les au dedans et au dehors en montrant notre horreur pour tout ce qui ressemble à 1792 et à 1793. Que ce soit là notre politique; que ce soit le principe de l'union entre nous tous qui voulons au fond la même chose: la liberté, l'ordre et la paix. Veillons surtout sur la liberté; apprenons par ce qui se passe au-delà du Jura combien est si dangereux de ne pas savoir la tolérer, la comprendre, la supporter, même chez ceux dont nous ne partageons pas les idées, les croyances, les affections. N'oublions pas que cette liberté vient d'être immolée en Suisse et trahie par l'Angleterre, mais que la France a pour destinée d'en être à jamais le drapeau et le sauvegarde. (Acclamations très-vives d'approbations.)

NEW-YORK ET BOSTON.—Nous voyons par le *Courrier des Etats-Unis* qu'à New-York en 1846 il est arrivé 2293 vaisseaux et en 1847 il en est arrivé 3147, faisant une augmentation de 854 vaisseaux; le tonnage y était en 1846 de 703,165 tonneaux, et l'année suivante de 865,030, donnant en 1847 une augmentation de 261,000 tonneaux. A Boston, en 1846, il est arrivé 2090 vaisseaux; en 1847, 2739, donnant en 47 une augmentation de 649 arrivages; en 1846, le tonnage y était de 302,901 tonneaux; en 1847, id. 375,572; l'augmentation, en 1847, a donc été de 72,000 tonneaux.—Les exportations et importations à ces deux ports ont été comme suit:

New-York. Boston.

Export.	Import.	Export.	Import.
1846 36,393,863	70,269,794	8,245,824	21,284,800
1847 52,879,274	95,036,257	10,513,132	46,110,761

Quelle différence en faveur de 1847! mais aussi quelle disproportion dans les exportations comparées aux importations!



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 7 MARS 1848.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Vendredi, 3 mars 1848.

Après quelques affaires de routine, le col. Prince se lève et annonce à la Chambre qu'on lui a demandé de proposer une adresse en réponse au discours du trône, ce qu'il fait avec le plus grand plaisir. Il trouve que le discours du trône est un excellent discours, et il est heureux de pouvoir faire une motion en cette occasion. La dessus, l'hon. membre entre dans de longues considérations sur les différentes parties de ce discours, et en vient finalement à l'amendement proposé par l'opposition, et dans laquelle celle-ci déclare qu'elle n'a pas de confiance dans le présent ministère. L'hon. membre, lui, ne voit pas pourquoi on n'aurait pas de confiance en ce ministère, puisque selon lui c'est un ministère honnête, industrieux et pur. Il se déclare donc opposé à cet amendement; car, lui, il a pleine confiance dans le ministère du jour.

M. Christie se lève et seconde la motion du col. Prince. Selon M. Christie, jamais ministère n'a rendu de plus grands services au pays que celui qui régit actuellement le pays. Puis l'hon. membre entre dans l'éloge du ministère, et termine en disant qu'il votera toujours pour toute mesure qu'il croira bonne, quelque soit le membre de la Chambre qui la propose.

Après quelques mots de la part de M. Stevenson, M. Baldwin prend la parole. Il trouve que MM. Christie et Prince savent peu quels sont les usages constitutionnels en attribuant le discours du Gouverneur à d'autres qu'aux ministres eux-mêmes. Quant à M. Christie, il avoue que le comté de Gaspé demeurant lié à M. Christie, M. Christie veut aussi demeurer lié au comté de Gaspé; voilà pourquoi il loue tant l'administration du jour de ses bills en faveur de ce comté. Quant à la réduction de la liste civile, M. Baldwin fit remarquer à M. Christie que ce n'était pas le ministère actuel qui l'avait faite, mais bien l'administration dont lui (M. Baldwin) faisait partie. Quant au col. Prince, M. Baldwin avouait que lui (M. Prince) avait droit de dire que le ministère du jour avait passé dans la dernière session 110 bills; mais selon lui, il aurait dû ajouter que ces bills n'avaient coûté aux ministres aucunes peines, puisqu'ils étaient copiés des lois anglaises. D'ailleurs, parmi ces bills, l'hon. membre se trouverait fort en peine d'en montrer un bon. C'était là une raison de plus pour lui de se croire en droit de proposer le vote de non-confiance. Il ne ferait pas l'énumération des actes mauvais et des omissions du présent ministère; la liste en serait trop longue et ce serait un travail trop ennuyant pour la Chambre. Il considérait que le ministère n'avait jamais eu la confiance du peuple, et que ce n'était que grâce aux intrigues et aux basses menées d'un Gouverneur Général que l'on pouvait attribuer la majorité factice que ce ministère avait obtenue. Mais enfin la grande voix du peuple s'était fait entendre, sa volonté s'était manifestée; il faut céder. Pour lui en particulier, l'hon. membre est heureux de voir qu'enfin le peuple a pu triompher, et que lui (M. Baldwin) puisse par sa motion assurer le pays et lui-même "qu'il y a enfin espérance d'avoir un gouvernement constitutionnel."

L'hon. M. Cayley se lève alors et commence un très long discours en défense des actes du ministère. Ce discours, nous ne aurions le donner tout au long, et l'analyser est chose trop difficile. Qu'il nous suffise de dire que l'hon. membre a défendu ou essayé de défendre ses collègues et lui-même; c'était la dernière fois qu'il devait le faire en sa qualité de ministre; il y a mis toute son âme et toutes ses forces, et a terminé par les paroles suivantes adressées à l'hon. M. Baldwin. "L'honorable membre est-il prêt, relativement à ce qui a paru dans son adresse aux électeurs du quatrième Riding d'York, à demander un changement dans la représentation de la province, changement qui serait fait pour donner au Bas-Canada la supériorité du nombre?" M. Baldwin répond: "Je n'ai jamais dit cela." "J'avais compris, reprend M. Cayley, que vous étiez disposé à arranger la représentation par une proportion numérique qui donnerait au Bas Canada une plus grande représentation, puisqu'il possède une population plus considérable.—C'est là une question un peu délicate.—Néanmoins je donne avis que bientôt je demanderai une réponse à ce sujet.—Je voterai contre l'amendement proposé."

M. Price commence ensuite à faire la revue des actes du ministère. (Nous éparignons à nos lecteurs cette revue; ils savent déjà assez ce que le ministère a fait). Puis il déclare qu'à son avis jamais ministres n'ont eu la confiance du pays. S'ils ont fait dissoudre le parlement, c'est qu'ils croyaient que le Haut Canada les soutiendrait; mais heureusement que celui-ci a fait son devoir. D'ailleurs les membres de l'administration n'étaient pourvus que d'incapacité. M. Cayley n'avait jamais (avant d'entrer au ministère) été un homme public; l'hon. membre pour Kingston, qui sourit toujours, se trouvait dans le même cas; M. Cameron aussi. Enfin, c'était là un corps incapable de conduire les affaires du pays. Il voterait en faveur de l'amendement.

L'hon. H. J. Boulton, votera aussi pour l'amendement, parceque, depuis le commencement jusqu'à la fin, l'administration avait suivi une voie différente de celle des gouvernements constitutionnels; et après plusieurs autres remarques de l'hon. M. Boulton, M. Richards se lève et dit entre autres choses que certainement le pays ne prospère pas, et que l'agriculture et le commerce ne marchent pas.

M. McConnell dit ici quelques paroles et M. Drummond se lève et répond à une insinuation de M. McConnell qui continue à faire quelques remarques. Puis M. Flint prend la parole et dit qu'il a été envoyé au parlement pour y agir en membre honorable; c'est pourquoi il votera pour l'amendement.

L'amendement fut alors mis aux voix et emporté dans l'affirmative par la division suivante:

Pour:—Armstrong, Aylwin, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton, (Norfolk), Boutillier, Burritt, Cameron, (Kent), Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Drummond, Duchesnay, Dumas, DeWitt, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Holmes, Hincks, Jobin, Johnson, Lafontaine, Latorrière, Laurin, Lemieux, Lestie, Lyon, Macdonald, (Glengary), Marquis, McFarland, Merritt, Montgenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Ri-

chards, Sauvageau, Scott (Bytown), Smith (Durham), Smith (Wentworth), Taché, Thompson, Waits, Weitenhall.—54.

Contre:—Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Daly, Macdonald (Kingston), McNab, Malloch, McConnell, McLean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood, (Toronto), Smith (Frontenac), Stevenson, Webster, Wilson.—20.

Il est alors nommé un comité pour rédiger une adresse en conformité à la résolution telle qu'amendée; ce comité fut composé comme suit: MM. Lafontaine, Baldwin, Boutillier, Price et Chauveau.

Lundi, 6 mars 1848.

Aujourd'hui, après les affaires de routine qui ont duré au-delà d'une lettre, M. Gagy donne avis que demain il fera motion qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des meilleurs moyens à adopter pour arrêter les progrès croissants de l'intempérance parmi nous; puis M. Baldwin fait rapport au nom du comité chargé de rédiger une adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône, que le comité en est venu à adopter l'adresse, qu'il donne au greffier. Celui-ci en fait lecture, et M. Baldwin fait motion que la Chambre adopte cette adresse. [La division a lieu alors et les votes se trouvent partagés comme suit:]

Pour:—Armstrong, Aylwin, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton (Norfolk), Boutillier, Burritt, Cauchon, Chabot, Chauveau, Cameron, (Kent), Davignon, Drummond, Duchesnay, Dumas, DeWitt, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Holmes, Hincks, Jobin, Johnson, La Fontaine, Latorrière, Laurin, Lemieux, Lestie, Lyon, Macdonald (Glengary), Marquis, McFarland, Merritt, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux Montagnes), Smith (Durham), Smith (Wentworth), Taché, Thompson, Waits, Weitenhall.—53.

Contre: Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Cuthbert, Daly, Macdonald (Kingston), McNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith [Frontenac] Stevenson, Webster, Wilson.—22.

Majorité: 31 en faveur de la motion, qui est ainsi accordée, M. Malloch a voté avec les ministres ainsi que M. Cuthbert qui a pris son siège au commencement de la séance. L'hon. M. Badgley annonce alors que S. E. serait prête à recevoir la Chambre avec son adresse demain à midi. Il annonce de plus que, vu le vote de non-confiance donné vendredi soir contre le ministère, il est chargé de faire connaître à la Chambre que celui-ci a offert sa résignation au Gouverneur-Général. Alors la Chambre continue les affaires de routine, mais l'hon. M. Badgley se lève, et dit que le ministère désirerait, et demande à la Chambre de ne continuer pas, et de remettre le tout à demain. M. Aylwin répond que, pour sa part et autant qu'il y est concerné (dans l'affaire de l'officier-rapporteur de Beauharnois qui était cité à comparaître ce jour), il ne saurait rien refuser à l'hon. membre, et puis de consentement unanime toutes les affaires sont remises, et la Chambre s'ajourne, un peu après cinq heures, à 11 heures demain matin.

LE MINISTÈRE.

Enfin le coup de grâce est donné, le ministère n'est plus! Depuis quatre longues années, le peuple travaillait à jeter le pays d'un gouvernement protecteur des intérêts de tous, d'un gouvernement qui ne voulait pas devoir son existence à un seul individu, d'un gouvernement qui ne fut pas sans scrupules sur ses moyens d'actions, d'un gouvernement en un mot qui prêtât l'oreille aux vœux des populations; il est bien temps que la grande œuvre s'accomplisse et que le bien commence. MM. Daly, Cayley, Robinson, Morris, Sherwood, Badgley, Cameron, Mc Donald, Bruneau et Turcotte vont céder leurs places et descendre du pouvoir; n'examinons pas ce qu'ils ont fait, nous ne le savons que trop. Reconnaissons nos forces et pensons au présent. Que le passé nous instruisse, et que l'avenir soit toujours devant nos yeux. Voyons à ce que nous ayons un bon gouvernement, un gouvernement paternel, mais aussi un gouvernement fort, puissant, énergique, honnête, consciencieux, industrieux et pur. Voyons à ce que nos affaires ne languissent pas; pour voyons à tout. Réformons les mauvaises lois, remédions aux abus, éloignons de nous tout homme que ses antécédents nous apprennent devoir sans cesse entraver par sous-main la marche du gouvernement; ce n'est là que justice. Exploitions nos richesses agricoles et minérales; sillonnons en tous sens le pays de voies de communication; encourageons l'industrie, les arts, la littérature, etc. Soyons en un mot justes envers tous, et nous avancerons. Voilà le pouvoir à nous, peuvent dire tous les libéraux, usons-en avec sagesse et discernement. Prêtons tous la main à la belle œuvre qui nous est réservée, celle d'une régénération sociale en Canada; sacrifions notre amour-propre, et ne voyons que le bien général qui demande de nous une grande union de sentiments et d'actions. Avec de pareilles dispositions, et ce sont celles des libéraux, nous sommes sûrs de réussir et de voir enfin notre pays jouer en Amérique le rôle important qui lui est sans doute réservé, vu sa position, toute exceptionnelle sous le rapport géographique et sous le rapport politique. Nous sommes seuls au nord, adossés au pôle, comme dernièrement le disait si bien un de nos jeunes compatriotes; nous avons pour voisin un empire qui comprend tout le reste de la partie septentrionale du continent et qui semble devoir s'étendre encore bien au-delà; est-ce que, par hasard, nous nous croyions destinés à être englobés dans ce grand tout? Non, au contraire; il nous semble que notre rôle doit être différent, qu'il doit être indépendant. Pour cela, il faut assurer au dedans à notre pays un gouvernement sage et protecteur qui n'ait en vue que nos intérêts et notre prospérité. Nous espérons beaucoup de celui qui sera sans doute formé avant la fin des huit jours; ne l'entravons pas par des crailleries et des plaintes hors de saison. Ne supposons pas qu'il puisse en un jour remédier à tout le mal de quatre longues années de mauvais gouvernement; donnons-lui du temps, pour qu'il mûrisse des mesures salutaires et appropriées, et avant tout n'embarrassons pas, par des suppositions et mille rumeurs qui naissent très souvent ailleurs que dans nos rangs, la marche des négociations qui sans doute devront s'entamer dès demain entre le chef de l'exécutif et les chefs de l'opposition. Voilà les seuls moyens de réussir dans cette belle œuvre; le début est beau et grand; la majorité est forte et imposante sous tous les rapports; le résultat est en ce moment si glorieux. Que les événements, qui doivent suivre, soient le fruit d'autant de désintéressement, de travail et de patriotisme!

LE TEMPS.—Vendredi et samedi, nous avons eu une forte chute de neige qui a rendu les chemins fort beaux et fort agréables. Le temps est froid, quoique le soleil soit déjà brillant. Hier soir, la neige a commencé de nouveau à tomber, et aujourd'hui le ciel est couvert, il fait froid, mais il ne neige pas. A 8 heures ce matin, le thermomètre indiquait 20 degrés au-dessus de zéro.

FAITS DIVERS.

DECouvertes. — Les navigateurs apprendront avec plaisir la découverte qu'on vient de faire de deux baies aussi sûres que commodées sur la côte occidentale du sud de l'Afrique...

RECONSTITUTION DE LA COMPAGNIE DES STEAMERS FRANÇAIS. — La compagnie des steamers français du Havre à New-York vient de se modifier d'une façon heureuse pour son avenir...

UNE SAILLIE DE JEUNE PRINCESSE. — La jeune princesse royale d'Angleterre a fait répéter dans tous les journaux anglais une petite saillie que nous demandons à nos lecteurs la permission de leur traduire...

LES POETES ARTISANS. Les poètes artisans formaient jadis une exception assez rare; aujourd'hui il n'en est pas de même. Nous avons, en fait de poètes, MM. Becker et Durand, qui sont mémoires; — Gagny, parqueteur; — Jasinin, Daveau, Gorsat, coiffeurs; Rebutol et Fournier, boulangers; — Peyrotte, potier; — Blanchard et Bonnet, cafetiers; — Rousset, receveur d'omnibus; — Gentier, jardinier; — Festeau, horloger; — Elisa Fieury, brodeuse; — Poncey, maçon; — Gouzelles, cordonnier; — Savinien Lapointe, bottier; — Mugu, tisserand. En fin il n'y a pas de jours où nous ne voyions à la police correctionnelle des voleurs se défendre en vers, et les poésies de Lacenaire ont obtenu un durable succès...

UNE ESPÈCE DE JEU. — Le 1er janvier à Londres, vers minuit, un cavalier nommé Williams, demeurant Cleveland; street, Fitzroy-square, s'est pendu dans sa chambre à coucher...

INCENDIES A LONDRES. — On a publié dernièrement le rapport officiel des incendies qui ont eu lieu à Londres et dans les faubourgs durant l'année 1847. Leur nombre s'élève à 989. De 4 à 500 maisons ont été soit consumées soit fortement endommagées, et la perte a été d'environ £150,000. Ces résultats présentent une amélioration sur ceux de 1846.

CARACTÉRISTIQUE. — Deux juifs se rendant de Milanah à Orléansville ont voulu traverser le Chélif à une lieue de cette dernière place. L'un d'eux montait une mule dont la charge valait plus de 150 duros (750 fr.). La bête s'est abattue, et la charge a été entraînée par le fleuve grossi par les pluies. Le propriétaire s'est jeté résolument à sa poursuite et allait la saisir, quand les cris de son compagnon qui, pour lui venir en aide, s'était fait enlever par le courant et allait être englouti, lui firent abandonner son trésor et sauver son compagnon. Cet acte d'humanité, aux dépens de son argent, était bien méritoire pour un fils d'Israël. Aussi fut-il si étonné de l'avoir accompli, et si désespéré de la perte de ses marchandises, qu'à son arrivée à Orléansville, il s'empoisonna avec de l'arsenic. Heureusement que la science de nos médecins a triomphé du poison pris à trop haute dose pour faire son effet immédiatement.

LES SOURCES DU NIL. — LE PORT D'ALEXANDRIE. — On donne comme positif que M. d'Abadie, voyageur français, est parvenu, après un voyage très pénible et qui dure depuis plusieurs années, dans l'Abyssinie, à découvrir les sources du Nil. Il est fortement question de bâtir des signaux sur les passes d'Alexandrie, afin de rendre l'accès du port moins dangereux aux navires pendant les mauvais temps, surtout en hiver, quand les pilotes ne peuvent pas les faire entrer.

CHEMINS DE FER DANS LA GLACE. — On vient d'accomplir en Suède une ligne de chemin de fer de Stockholm à Gothembourg qui a nécessité de creuser de trois mètres la glace du lac Ören. Cette œuvre a été exécutée par les soldats qui sont généralement employés en Suède à tous les grands travaux publics. On estime que, ce chemin une fois construit, 5,000 hectares de terres fertiles seront livrées à l'agriculture.

— Le gouvernement vient de donner des ordres pour qu'une escadre, composée de 12 bateaux à vapeur de différentes forces, soit assemblée à Portsmouth, prête à prendre la mer.

— Lorsque M. Rowland Hill produisit en 1839 son système du port uniforme des lettres, il exprima la persuasion qu'avant peu d'années le nombre des lettres serait quintuplé. Cette prédiction s'est en partie vérifiée: en effet en 1839, le nombre des lettres transmises par la poste était de 76 millions; en 1847, il a été de 322 millions.

LIVRES NOUVEAUX.

L'ayant été publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées, de douze gravures sur acier.

— AUSSI —

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

PORTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAIT EXÉCUTÉ A ROME, D'APRÈS NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGER, Rue Notre-Dame.

Ses ETUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Montréal; 14 décembre 1847.

MANUEL

DE

TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & Cie.

MM. CHAPELEAU & LAMOTHE, A L'ÉVÊCHE.

Librairie

EGGLESIASTIQUE.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE. Montréal, 14 sept. 1847.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-dessus désignés, savoir: —

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Ecurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bâlisses dessus construites, consistant en Maison, Ecurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne enseignurale, aussi bâtie de Maison Etable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROMUALD CHERIER, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848. — qi.

A VIS.

DES PROPOSITIONS SCELLEES (étiquetées propositions pour change) pour les billets du Receveur Général, à 60 jours sur Londres, au Montant de £10,000 sterling, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI prochain à MIDI, le 24 courant pour des sommes de pas moins de £100, conditions devant accompagner la proposition.

Bureau du Receveur Général } 18 février 1848.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'ils pourront désirer. — Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs R. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848. — 3m.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX, et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant de s'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il lui a rendu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que: LIVRES, PAMPHLETS, BILLETTS D'ENTERREMENT, CATALOGUES, CIRCULAIRES, CARTES D'ADRESSE, POLICES D'ASSURANCE, CHÈQUES, CARTES DE VISITES, TRAITS, ANNONCES DE DILIGENCES, CONNAISSEMENTS, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUITS.

6 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, Francis Hineks, A. Larocque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. — Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNES

EXTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. £29417 8 9

30 Nov. — Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. £47800 7 1

Do. retiré do. 34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 5

Balance due ce jour aux déposants. £63053 12 2

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans l'édifice, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLI. DANS LES INTÉRÊTS SUR LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal, No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE

AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASUBLES TOUT FAITES.

— AUSSI —

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN DRAP D'OR (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs.

" " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNEDICTION.

Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ÉTOFFES AORNEMENTS.

Draps d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux.)

Noire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillance, concours et une vente rapide, de suivre de très-près et tous les jours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboires Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas copier d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation expresse (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEIGNEURS si avantageusement connus de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignement qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre séance accordée aux élèves, que la venue annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7 1/2
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4
Chaque insertion subséquente, 0 0 10
Au-dessus de dix lignes, 1ère. insertion, chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX:

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Eccl. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic.
St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.
JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.